

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS : BERTOLI Régis, PHILIPPON Franck (excusé).

Secrétaire de séance : CRETIN Christian

Le compte-rendu de la séance du 12 février 2025 est approuvé.

Règlements effectués depuis le 12/02/2025 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Services techniques – aménagement intérieur	FASSET MATERIAUX	229.57 €
Volets logement Marronniers	DORAS	1503.19 €
Signalisation routière Rte de Bresilley	SIGNAUX GIROD	321.88 €

Devis signés depuis le 12/02/2025 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Reprise mur du cimetière	Ent. Hugo RICHARD	1550.22 €
Meubles kitchenette/ bureau ST	Fassenet Matériaux	2190.73 €

Contribution 2025 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey-Le-Château

M Le Maire donne lecture des modalités de financement des dépenses de fonctionnement incombant à la commune pour l'année 2025 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'assurer le financement de la participation globale incombant à la commune par une somme de 3.852,51 € directement financée à l'aide de ressources générales non fiscales.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

DEFINITION D'UNE ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIE RENOUVELABLES

Monsieur le Maire présente une zone identifiée comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 12 mars au 28 mars 2025. Le public pouvait prendre connaissance des documents en mairie et transmettre ses remarques à la commune :

Zone concernée par du PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL : parcelle YT 67 (ancien terrain de foot) pour une surface de 11911 m².

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de THERVAY la zone proposée.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

M. le Maire expose au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le Service de Gestion Comptable de Dole et qui laissent apparaître un excédent d'investissement de 106.439,38 € et un excédent de fonctionnement de 678.365,78 € soit un excédent global de 784.805,16 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2024.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 sont présentés au conseil municipal et laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 678.365,78 €
- un excédent d'investissement de 106.439,38 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 200.000,00 €

M le Maire quitte la salle de réunion et M. Alain CHAMPONNOISI, Adjoint, reprend la présidence de séance et demande au conseil municipal de se prononcer sur les chiffres du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats comme suit :

- Affectation en investissement – c/1068 : 33.214,26 euros
- Affectation en fonctionnement -c/002 : 485.101,33 euros

VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.10 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.97 %

Attribution de subventions communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes « le réveil du cygne » : 300 euros
- Souvenir Français (comité de Montmirey le Ch.) : 100 euros
- Association Sportive du Collège de Pesmes : 120 euros
- Association S.P.V. EVENT d'Orchamps : 1.000 euros (pour service rendu avec la mise à disposition du véhicule)

Subventions votées à l'unanimité

Dans le même temps, le conseil municipal décide d'attribuer 30 euros par enfant qui participera au voyage à Londres organisé par le collège de Pesmes (somme versée au Collège ou aux familles sur justificatifs)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025

Dans le même temps, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) a décidé de ne pas donner de suite favorable aux demandes de subventions déposées par :

✓ Compagnie La Carotte

REFECTION DES TOITURES DE L'EGLISE ET DE LA CURE : ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

Le Maire rappelle que la Commune a lors de sa séance du 20/03/2024 accepté une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour un montant de 750.000 euros sur 3 ans. Le rapport établi par le Maire dans le cadre de cette opération est présenté au conseil municipal. **Ce rapport fait l'objet de la délibération 2025-04-10 annexée dans sa totalité au présent compte-rendu (Annexe 1)**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du rapport établi par M. le maire, et après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'augmentation du programme de l'APCP avec l'inclusion de nouvelles opérations,
- D'approuver le bilan des CP consommés en 2024, pour un montant de 2.300 €;
- De valider les CP 2025 et 2026 pour un montant global inchangé de 750 000 € conformément au tableau ci-dessus .

AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CYGNES : ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

Le Maire rappelle que la Commune a lors de sa séance du 20/03/2024 accepté une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour un montant de 200.000 euros sur 2 ans. Le rapport établi par le Maire dans le cadre de cette opération est présenté au conseil municipal. **Ce rapport fait l'objet de la délibération 2025-04-09 annexée dans sa totalité au présent compte-rendu (Annexe 2)**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du rapport établi par M. le maire, et après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'augmentation de durée de l'APCP de 2 ans supplémentaires,
- D'approuver le bilan des CP consommés en 2024, pour un montant de 4 357 €;
- De valider les CP 2025, 2026 et 2027 pour un montant global inchangé de 200 000 € conformément au tableau figurant ci-dessous.

VOTE DU BUDGET 2024

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	922.685,16 €
Recettes de fonctionnement	922.685,16 €
Dépenses d'investissement	1.010.475,16 €
Recettes d'investissement	1.010.475,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – **par 7 voix pour** - décide d'approuver le budget primitif 2025 tel que présenté

TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire présente au conseil municipal les devis de voirie établis en fonction des prix du marché que la Commune à signer avec l'Entreprise Roger Martin.

1- Mise en place d'un revêtement monocouche sur la Route de Bresilley : 25.962,00 € HT

Devis accepté à l'unanimité.

2- Création d'un trottoir Route de Dijon : 13.250 € HT - Devis accepté à l'unanimité.

3- Reprise des accotements sur la route de Malans : 24.555 € HT

Devis non retenu (6 voix contre / 1 abstention)

QUESTIONS DIVERSES

Salle des Fêtes : la rénovation de la cuisine est à envisager. Une étude d'aménagement sera lancée courant 2025.

Salle des Fêtes : l'idée est émise d'installer – éventuellement – la vidéosurveillance dans ce secteur.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 14 mai 2025.

La séance est levée à 22 h 25.

MAIRIE DE THERVAY

39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2025-04-10

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS : BERTOLI Régis, PHILIPPON Franck (excusé).

Secrétaire de séance : CRETIN Christian

Convocation du 26/03/2025 (affichée le 26/03/2025).

**OBJET : REFECTION TOITURE DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE –
actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement**

Introduction

Bilan des actions réalisées durant l'année 2024

En 2024, plusieurs actions importantes ont été réalisées dans le cadre du projet de réfection des toitures de l'église et de la cure de Thervay :

- **Étude de faisabilité** : Une étude de faisabilité a été réalisée par notre architecte Zioua et le bureau d'étude structure CETEL pour évaluer l'ampleur des travaux nécessaires et les solutions possibles.
- **Validation de la mission de maîtrise d'œuvre à monsieur l'architecte Zioua** : La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Mr Zioua, qui supervisera et coordonnera les travaux.
- **Diagnostic amiante** : Un diagnostic amiante a été effectué pour identifier les risques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments.
- **Dossier de la fondation du patrimoine** : Un dossier a été constitué pour obtenir des financements de la fondation du patrimoine et de la Région.
- **Validation du programme de travaux proposé par le maître d'œuvre** : Le programme de travaux proposé par le maître d'œuvre a été validé, définissant les étapes et les interventions nécessaires.

Actions à réaliser en 2025

Pour l'année 2025, plusieurs actions sont prévues afin de poursuivre l'avancement du projet :

- **Démontage des conduits de fumée amiantés** : Les conduits de fumée contenant de l'amiante ont été démontés pour garantir la sécurité des travaux. Le recyclage des déchets est confié à l'entreprise Bourgogne Recyclage.
- **Réalisation de la Déclaration Préalable (DP)** : La DP est en cours d'instruction pour obtenir les autorisations nécessaires aux travaux.
- **Validation du dossier de consultation des entreprises, publication du marché et attribution** : Le marché a été publié avec une date limite de réception des offres fixée au vendredi 11 avril 2025. L'attribution des deux lots se fera en juin 2025 et le démarrage des travaux est planifié en octobre 2025. La durée prévisionnelle des travaux est de 11 mois.
- **Confortement du plancher de cœur de l'église** : Le plancher de cœur de l'église sera renforcé pour garantir sa stabilité et sa sécurité.
- **Consultation pour la mise en place d'un nouveau conduit de fumée** : Une consultation est en cours pour installer un nouveau conduit de fumée et effectuer la remise en service de la chaufferie une fois les travaux de toiture effectués.
- **Acquisition d'un système de déshumidification** : Une étude avec les conseils des moines de l'abbaye d'Acey est organisée pour installer un système de déshumidification afin de préserver les bâtiments.

Retour de subvention positif du département 39 et de la fondation du patrimoine

Le projet bénéficie d'un retour de subvention positif de la part du Département à hauteur de 60 000 €, via le dispositif d'aide aux territoires. De plus, un dossier de collecte de la fondation du patrimoine a été mis en place pour permettre aux entreprises et aux citoyens de contribuer au projet. La Région soutiendra ce dispositif en contribuant au même montant des dons jusqu'à un seuil de 12 000 €

À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de l'aide de l'État dans le cadre de sa dotation équipement aux territoires ruraux (DETR).

Ces subventions jouent un rôle crucial dans le financement du projet. Elles permettent de compléter les fonds alloués par la commune et de réduire la charge financière globale. Grâce à ces aides, la commune peut envisager la réalisation des travaux nécessaires sans compromettre ses autres engagements financiers.

Évolution de l'autorisation de programme – crédits de paiements

Pour l'année 2025, plusieurs évolutions sont à noter concernant l'autorisation de programme et les crédits de paiement :

- **Inclusion de nouvelles opérations** : Le programme inclut désormais l'opération du conduit de cheminée, le confortement du cœur de l'église, et la mise en place d'un système de déshumidification.
- **Enveloppe budgétaire** : L'enveloppe budgétaire reste fixée à 750 000 €, ce qui signifie que le montant total alloué au projet ne change pas. Cette stabilité budgétaire est importante pour maintenir le cap financier du projet.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 039-213905284-20250402-20250410DELIB-DE



Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce dossier et à :

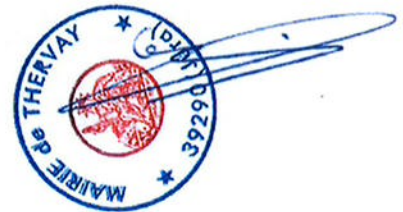
- *Approuver l'augmentation du programme de l'APCP avec l'inclusion de nouvelles opérations,*
- *Approuver le bilan des CP consommés en 2024, pour un montant de 2 300 €;*
- *Valider les CP 2025 et 2026 pour un montant global inchangé de 750 000 € conformément au tableau figurant en annexe.*

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du rapport établi par M. le maire, et après délibération, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'augmentation du programme de l'APCP avec l'inclusion de nouvelles opérations,**
- **D'approuver le bilan des CP consommés en 2024, pour un montant de 2.300 €;**
- **De valider les CP 2025 et 2026 pour un montant global inchangé de 750 000 € conformément au tableau figurant en annexe.**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT



Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025



ID : 039-213905284-20250402-20250410DELIB-DE

A/ Autorisation de programme

durée 3 ans
Enveloppe programme
TTC 750 000 €

B/ Crédits de paiement

Imputation budgétaire	Objet	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
2031	Mission maîtrise d'Œuvre			
	Crédits consommés au 31/12/2024			
	Crédits de paiement		- €	- €

21318	Mission maîtrise d'Œuvre	2 300 €		
	travaux de couverture et VRD + cheminée + voute sous autel + déshumidificateur		650 000 €	97 700 €
	Crédits consommés au 31/12/2024	2 300 €		
	Crédits de paiement		- €	- €

Crédits consommés au 31/12/2024 - A	2 300 €	650 000 €	97 700 €
TOTAL crédits de paiement - B		- €	- €

TOTAL (A+B) 750 000 €

C/ Recette d'investissement

		2025	2026	2027
1323	Subvention Département Eglise	30 000 €		
	Subvention Département Presbytère	30 000 €		
1341	Subvention Etat (DETR)			
1328	Fondation du patrimoine			
10222	FCTVA (14,5%)	334 €	94 250 €	14 167 €

TOTAL 168 750 €

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-04-09

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS : BERTOLI Régis, PHILIPPON Franck (excusé).

Secrétaire de séance : CRETIN Christian

Convocation du 26/03/2025 (affichée le 26/03/2025).

OBJET : Aménagement de la Place du village –actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement

Introduction

Le 20 mars 2024 le conseil municipal de Thervay a adopté une autorisation de programme avec l'objectif de revoir l'aménagement de la place du village.

Rappel du contexte

La place du village de Thervay est un lieu central de notre communauté, mais elle souffre actuellement de divers problèmes qui entravent son attractivité et sa fonctionnalité. En effet, cette place est un carrefour avec 5 rues qui y débouchent et avec la fontaine qui fonctionne comme un rond-point. L'espace est presque entièrement minéral et sa vocation est essentiellement dédiée aux voitures (circulation et stationnement).

Rappel des objectifs de l'aménagement

L'aménagement proposé vise à atteindre les objectifs suivants :

- **Mettre en valeur la fontaine** : Réhabiliter et embellir la fontaine pour en faire un élément attractif et symbolique de la place du village,
- **Faciliter le parking** : Aménager de nouvelles places de parking ou optimiser l'utilisation de l'espace disponible pour répondre aux besoins croissants de stationnement des résidents et des visiteurs,
- **Créer de l'espace public** : Aménager une zone conviviale et accueillante devant le bâtiment de la mairie, propice aux rencontres et aux événements communautaires,
- **Améliorer l'arrêt de bus** : Réorganiser l'arrêt de bus pour garantir la sécurité des usagers et faciliter l'accès aux transports en commun,

- **Limitier la circulation** : Mettre en place des dispositifs pour réguler et apaiser la circulation dans la rue de la Creuse en privilégiant la rue des Aigeottes.

Rappel du plan d'action pour l'aménagement de la place du village avec consultation d'un maître d'œuvre

- Lancer un appel d'offres et sélectionner une maîtrise d'œuvre qualifiée,
- Organiser des consultations pour recueillir les avis des financeurs et des habitants concernés par les travaux,
- Consulter et superviser les travaux d'aménagement,
- Réalisation des travaux d'aménagement,
- Assurer un suivi post-réalisation pour garantir la qualité des ouvrages et planifier leur entretien à long terme.

Bilan des actions réalisées durant l'année 2024

En 2024, plusieurs actions importantes ont été réalisées dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village de Thervay :

- **Choix du maître d'œuvre Verdi** : Après un processus de sélection, le maître d'œuvre Verdi a été choisi pour superviser et coordonner les travaux d'aménagement. Cette sélection a été faite en tenant compte de l'expertise et de l'expérience de Verdi dans des projets similaires.
- **Validation de la phase APD (Avant-Projet Détaillé)** : La phase APD a été validée, ce qui signifie que les plans détaillés du projet ont été approuvés. Cette étape est cruciale car elle permet de définir précisément les travaux à réaliser, les matériaux à utiliser, et les coûts associés.

Actions à réaliser en 2025

Pour l'année 2025, plusieurs actions sont prévues afin de poursuivre l'avancement du projet :

- **Réalisation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et consultation** : Le DCE sera élaboré et les entreprises seront consultées pour soumettre leurs offres.
- **Travaux préliminaires du syndicat des eaux** : Le syndicat des eaux doit réaliser des travaux préliminaires de changement de compteur. Ces travaux sont nécessaires pour préparer le terrain et garantir que l'aménagement de la place ne sera pas repris peu de temps après cette réalisation.
- **Niveau d'accompagnement de l'État dans le dispositif DETR** : Il y a une attente concernant le niveau d'accompagnement de l'État dans le cadre du dispositif DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Cet accompagnement est crucial pour obtenir des financements supplémentaires et assurer la viabilité financière du projet.

Retour de subvention positif du département 39 et de la Région

Le projet bénéficie d'un retour de subvention positif du département 39 (dispositif d'aide aux territoires) de **31 175 €** et de la Région (dispositif ENVI Espace nouveau Village innovant) de **43 000 €**. Ces subventions sont essentielles pour compléter le financement du projet et réduire la charge financière pour la commune.

Évolution de l'autorisation de programme – crédits de paiements

Pour l'année 2025, plusieurs évolutions sont à noter concernant l'autorisation de programme et les crédits de paiement :

- Augmentation de la durée de 2 ans pour aller à 2027 : La durée de l'autorisation de programme est prolongée de 2 ans, passant ainsi de 2025 à 2027. Cette extension permet de mieux planifier et répartir les travaux sur une période plus longue pour prendre en compte de temps de travaux du syndicat des eaux et le retour de l'accompagnement de l'Etat.
- Enveloppe de 200 k€ inchangée : L'enveloppe budgétaire reste fixée à 200 000 €, ce qui signifie que le montant total alloué au projet ne change pas. Cette stabilité budgétaire est importante pour maintenir le cap financier du projet.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce dossier et à :

- *Approuver l'augmentation de durée de l'APCP de 2 ans supplémentaires,*
- *Approuver le bilan des CP consommés en 2024, pour un montant de 4 357 €;*
- *Valider les CP 2025, 2026 et 2027 pour un montant global inchangé de 200 000 € conformément au tableau figurant en annexe.*

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du rapport établi par M. le maire, et après délibération, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'augmentation de durée de l'APCP de 2 ans supplémentaires,**
- **D'approuver le bilan des CP consommés en 2024, pour un montant de 4 357 €;**
- **De valider les CP 2025, 2026 et 2027 pour un montant global inchangé de 200 000 € conformément au tableau figurant en annexe.**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT



Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025



ID : 039-213905284-20250402-20250409DELIB-DE

Autorisation de programme

durée 4 ans
Enveloppe programme
TTC 200 000 €

Crédits de paiement

Objet	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Mission maîtrise d'Œuvre	0 €			
	- €			
Crédits consommés au 31/12/2024				
Crédits de paiement		€ -	€ -	€ -

Aménagement de la place	4 357 €	110 000 €	60 000 €	25 643 €
Crédits consommés au 31/12/2024	4 357 €			
Crédits de paiement		110 000 €	60 000 €	25 643 €

Crédits consommés au 31/12/2024 - A	4 357 €	€ -	€ -	€ -
TOTAL crédits de paiement - B		110 000 €	60 000 €	25 643 €

TOTAL (A+B) 200 000 €

Recette d'investissement

	2025	2026	2027	2028
Subvention Département place	31 175 €			
Subvention Région Place	43 000 €			
DETR Place				
FCTVA (15,5%)	632 €	15 950 €	8 700 €	3 718 €

TOTAL 99 457 €